



N° 11417 \* 16

Formulaire obligatoire  
en vertu des dispositions  
des articles 242 *sexies*  
et 242 *septies* A  
de l'annexe II au CGI

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET TAXES ASSIMILÉES

CA 12 (1)  
CA 12 E (2)

DÉCLARATION RELATIVE À L'EXERCICE OU À LA PÉRIODE DU ..... AU .....

Jours et heures de réception

Adresse du service  
où cette déclaration doit obligatoirement  
être renvoyée  
**au plus tard le 5 mai 2015** (clôture au 31/12/2014)  
ou, (CGI, ann II, art. 242 *septies* A),  
**dans les trois mois de la clôture de l'exercice**  
(clôture en cours d'année)

Identification du destinataire

Adresse de l'établissement  
(quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)

Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, **rectifiez-les en rouge**.

SIE	Numéro de dossier	Clé	Période	CM	OPT	CDI	Code service	Régime

  

Numéro de TVA intracommunautaire									
N° d'identification de l'établissement (SIRET)									

- (1) Si vous clôturez votre exercice en cours d'année, rayez la mention CA 12 (en haut à droite).
- (2) Si vous clôturez votre exercice le 31 décembre, rayez la mention CA 12 E (en haut à droite).

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case à droite

0010

MODALITÉS DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT

**ATTENTION: ne portez pas de centimes d'euro** (l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche: les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1).

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE

Date : ..... Signature :

Téléphone : .....

Case à cocher

Paiement par virement bancaire :

Paiement par imputation\* :

\* (joindre l'imprimé n° 3516 disponible sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) ou auprès de votre service des impôts).

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Somme :

Date :

Pénalités

Taux 5 % 9005

Taux % 9006

Taux % 9007

N° PEC .....

N° d'opération .....

- Si vous payez par **chèque** : utilisez un chèque barré ; l'établir impérativement à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC.

Date de réception

CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

N'hésitez pas à prendre contact avec votre service des impôts, s'il vous manque une indication pour remplir cette déclaration. Vous pouvez également vous reporter à la notice, si vous souhaitez des informations sur la TVA intracommunautaire, le coefficient de taxation ou l'euro.

## I – TVA BRUTE

OPÉRATIONS NON IMPOSABLES		Base hors taxe	OPÉRATIONS NON IMPOSABLES		Base hors taxe
01	Achats en franchise .....	0037	4B	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts) .....	0043
02	Exportations hors UE.....	0032			
03	Autres opérations non imposables .....	0033			
04	Livraisons intracommunautaires.....	0034	4D	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	0029
OPÉRATIONS IMPOSABLES			Base hors taxe		Taxe due
– réalisées en France métropolitaine					
5A	Taux normal 20% .....	0207			
06	Taux réduit 5,5% .....	0105			
6C	Taux réduit 10% .....	0151			
– réalisées dans les DOM					
07	Taux normal 8,5% .....	0201			
08	Taux réduit 2,1% .....	0100			
8B	.....				
– à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)					
09	Opérations imposables à un taux particulier .....	0950			
10	Anciens taux .....	0900			
– autres opérations					
AA	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France ..	0030			
AB	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts) .....	0040			
AC	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du code général des impôts) .....	0044			
11	Cessions d'immobilisations .....	0970			
12	Livraisons à soi-même .....	0980			
13	Autres opérations imposables .....	0981			
14	Acquisitions intracommunautaires .....	0031			
	<i>dont</i>				
15	TVA sur immobilisations <input type="text" value="0982"/>				
16	<b>TOTAL DE LA TAXE DUE (lignes 5A à 14)</b> .....				
<b>AUTRE TVA DUE</b>					
17	Remboursements provisionnels obtenus en cours d'année ou d'exercice .....	0983			
18	TVA antérieurement déduite à reverser .....	0600			
AD	Sommes à ajouter .....	0602			
19	<b>TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE (lignes 16 + 17 + 18 + AD)</b> .....				

## II – TVA DÉDUCTIBLE

AUTRES BIENS ET SERVICES		Taxe déductible	
20	Déductions sur factures <sup>(1)</sup> .....	0702	
21	Déductions forfaitaires <sup>(1)</sup> .....	0704	
22	<b>TOTAL (lignes 20 + 21)</b> .....		
<b>IMMOBILISATIONS</b>			
23	TVA déductible sur immobilisations <sup>(1)</sup> .....	0703	
<b>AUTRE TVA À DÉDUIRE</b>			
24	Crédit antérieur non imputé et non remboursé .....	0058	
25	Omissions ou compléments de déductions .....	0059	
25A	<sup>(1)</sup> Compte-tenu, le cas échéant, du coefficient de taxation forfaitaire <input type="text" value=".....%"/>		
AE	Sommes à imputer .....	0603	
26	<b>TOTAL DE LA TVA DÉDUCTIBLE (lignes 22 + 23 + 24 + 25 + AE)</b> .....		
27	Dont TVA non perçue récupérable par les assujettis disposant d'un établissement stable dans les DOM (articles 295-1-5° et 295 A du code général des impôts) .....	0709	

Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens (livraisons de biens) ou à la déclaration européenne de services (prestations de services) à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA12).

III – TVA NETTE					
RÉSULTAT DE LA LIQUIDATION				Taxe	
28	TVA due: (Ligne 19 – ligne 26) ou .....				
29	CRÉDIT: (Ligne 26 – ligne 19) .....			0705	
IMPUTATIONS/RÉGULARISATIONS					
	Col. 1 : Montant effectivement payé	Col. 2 : Montant restant à payer	30	Acomptes payés et/ou restant dus (Tot. 1 + Tot. 2) .....	0018
Acompte 1	.....	.....			
Acompte 2	.....	.....			
Acompte 3	.....	.....			
Acompte 4	.....	.....			
	Tot. 1 .....	Tot. 2 .....			
RÉSULTAT NET					
33	SOLDE À PAYER si ligne 28 – (lignes 29 + 30) ≥ 0 ou .....				
34	EXCÉDENT DE VERSEMENT : si ligne 30 – ligne 28 ≥ 0 .....				
35	SOLDE EXCÉDENTAIRE : (lignes 29 + 34) ou (lignes 29 + 30) .....			0020	
IV – DÉCOMPTE DES TAXES ASSIMILÉES					
	Nature des taxes				Taxe brute
36	Taxe sur les retransmissions sportives (CGI, art. 302 bis ZE) .....			4215	
37	Taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles (CGI, art. 302 bis MB) .....			4220	
39	Taxe sur l'édition des ouvrages de librairie (CGI, art. 1609 undecies et suiv.) .....			3510	
40	Taxe sur les appareils de reproduction ou d'impression (CGI, art. 1609 undecies et suiv.) .....			3520	
41	Taxe sur les huiles alimentaires FIPSA (CGI, art. 1609 vicies) .....			3240	
	Taxe sur les ventes et les locations de vidéogrammes destinés à l'usage privé du public (CGI, art. 1609 sexdecies B)				
42	- au taux de 2% .....			4229	
43	- au taux de 10% .....			4228	
44	Taxe sur les actes des huissiers de justice (CGI, art. 302 bis Y) .....			4206	
45	Taxe sur les embarquements ou débarquements de passagers en Corse (CGI, art. 1599 vicies) .....			4204	
46	Taxe pour le développement de la formation professionnelle dans les métiers de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle (CGI, art. 1609 sexvicies) .....			4217	
4A	Contribution perçue au profit de l'INPES (CGI, art. 1609 octovicies) .....			4222	
4B	Contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance audiovisuelle) (CGI, art. 1605 et suiv.) .....			4219	
4C	Contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance audiovisuelle) due par les loueurs d'appareils (CGI, art. 1605 et suiv.) .....			4221	
4D	Taxe sur la publicité diffusée par voie de radiodiffusion sonore et de télévision (CGI, art. 302 bis KD) .....			4214	
4E	Taxe sur la publicité télévisée (CGI, art. 302 bis KA) .....			4201	
4F	Taxe sur les excédents de provision des entreprises d'assurance de dommages (CGI, art. 235 ter X) .....			4238	
4G	Taxe sur les 1 <sup>ères</sup> ventes de produits cosmétiques (CGI, art. 1600-0-P) .....			4235	
4H	Contribution sur les activités privées de sécurité (CGI, art. 1609 quintricies) .....			4230	
4J	Taxe sur les 1 <sup>ères</sup> ventes de dispositifs médicaux (CGI, art. 1600-0-O) .....			4232	
4K	Taxe annuelle due par les laboratoires de biologie médicale (CGI, art. 1600-0-R) .....			4233	
4L	Contribution due par les gestionnaires des réseaux publics d'électricité (art. L.2224-31 I bis du code général des collectivités territoriales) .....			4236	
4M	Taxe sur les ordres annulés dans le cadre d'opérations à haute fréquence (CGI, art. 235 ter ZD bis) .....			4239	
4N	Prélèvement sur les films pornographiques ou d'incitation à la violence et sur les représentations théâtrales à caractère pornographique (CGI, art. 1605 sexies) .....			4245	
60	Redevance sanitaire d'abattage et de découpage (CGI, art. 302 bis N à 302 bis W) .....			4246	
61	Redevance sanitaire pour le contrôle de certaines substances et de leurs résidus (CGI, art. 302 bis WC) .....			4247	
62	Redevance sanitaire de première mise sur le marché des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WA) .....			4248	
63	Redevance sanitaire de transformation des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WB) .....			4249	
64	Redevance pour agrément des établissements du secteur de l'alimentation animale (CGI, art. 302 bis WD à WG) .....			4250	
65	Redevance phytosanitaire à la circulation intracommunautaire et à l'exportation (L. 251-17-1 du code rural et de la pêche maritime) .....			4251	
4O	.....				
4P	.....				
4Q	.....				
4R	.....				
4S	.....				
4T	.....				

